

## Elections des représentants des parents d'élèves Résultats année scolaire 2017/2018

Les parents d'élèves ont élu leurs représentants aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement le vendredi 13 octobre ou le samedi 14 octobre 2017.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Dans le premier degré, le conseil d'école :

- adopte le projet d'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens),
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Dans le second degré, le collège et le lycée sont des établissements publics qui disposent de la personnalité juridique. Ils exercent leur autonomie, dans le cadre des lois et règlements et instructions du ministre de l'éducation nationale par les délibérations et avis du conseil d'administration. Le conseil d'administration :

- fixe les règles d'organisation de l'établissement,
- adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement,
- délibère sur un certain nombre de sujets intéressant l'établissement,
- donne son avis sur les mesures annuelles de création et suppression de sections, options ou formations complémentaires.

### Participation

	2017	Rappel 2016	Rappel 2015	Rappel 2014	Rappel 2013
Ecoles	54,47 %	57,23 %	58,04 %	56,84 %	58,06 %
Collèges	36,26 %	40,39 %	39,58 %	38,09 %	39,19 %
LGT	18,15 %	21,03 %	22,13 %	22,36 %	23,36 %
LP	10,29 %	12,35 %	14,76 %	12,37 %	11,99 %
EREA	16,40 %	30,46 %	23,04 %	18,72 %	21,88 %

### Résultats établis en pourcentage des suffrages exprimés

	FCPE	PEEP	UNAAPE	Associations locales non affiliées	Listes parents non constitués en association	Listes d'union
Ecoles	3,59 %	0,00 %	0,35%	8,31 %	84,42 %	3,33 %
Collèges	43,41 %	6,93 %	4,75 %	14,90 %	17,12 %	12,90%
Lycées	69,02 %	29,14 %	0,00%	0,00 %	1,84 %	0,00%
LP	33,09 %	0,00 %	0,00%	0,00%	52,76 %	14,15 %
EREA	0,00%	0,00%	0,00%	0,00 %	100%	0,00%